

# **Charte du bénévolat**

## **”l’Union Cépière Robert Monnier”**

La finalité de l'UCRM est d'accompagner les personnes vers l'autonomie de vie, l'apprentissage de la liberté, la responsabilité dans le respect mutuel.

Pour ce faire, elle poursuit plusieurs objectifs.

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation difficile : exclus économiques, réfugiés, immigrés, personnes en situation de handicap.
- Construire des réponses adaptées en matière de logement, de santé, d'entrée, de retour ou de maintien dans la vie active de tous les types de public.
- Participer à la lutte contre les discriminations et l'exclusion sociale en lien avec les situations qu'elle rencontre.

Les bénévoles coopèrent sur des activités et des champs complémentaires à ceux des professionnels, au service des publics accueillis par l'association avec une volonté partagée de s'investir dans un projet solidaire, en respectant les règles de confidentialité à l'intérieur et à l'extérieur de l'association.

### **Engagements de l'association**

- Accueillir et considérer la personne bénévole comme un acteur participant à la mise en œuvre du projet associatif.
- Informer le bénévole :
  - o sur l'association, ses objectifs, son fonctionnement,
  - o sur la mission qu'il est amené à exercer,
  - o sur les consignes de sécurité des personnes et des biens.
- Lui confier une activité qui répond à un besoin et qui lui convienne.
- Lui assurer une formation adéquate, ainsi son accompagnement par un référent salarié.
- Lui fournir des moyens pour l'accomplissement de sa tâche.
- L'aider à s'insérer au sein de l'équipe de professionnels.
- Le couvrir par une assurance adéquate dans le cadre de ses activités dans l'Association.

### **Engagements du bénévole**

- Accepter les valeurs de l'UCRM, se conformer à ses objectifs et ses règles de fonctionnement.
- Assurer une activité sur une durée définie avec l'Association, qui comprend une période d'observation pendant laquelle l'une ou l'autre des parties peut se désengager.
- Faire avec sérieux et régularité l'activité choisie en respectant les règles de confidentialité, dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres bénévoles et les salariés.
- Rendre compte de son activité au salarié référent,
- Suivre régulièrement les actions d'information et de formation proposées.

Signature

J.P. Cremer,  
Président de l'UCRM

nom, prénom,  
Bénévole